VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 18 mai 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha FRANCOIS~~, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

10.4. OBJET : RESA sa Intercommunale - Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2020 - Mandats de vote

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1er, L1122-30, L1523-12 § 1er et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°32 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, (...) ;

Vu sa délibération du 27 mai 2019 portant décision d'acquérir, à titre gratuit, 55 actions de RESA sa Intercommunale et donc d'en devenir actionnaire ;

Vu sa délibération du 27 mai 2019 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de cette intercommunale pour la durée de la mandature en cours, à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD, Echevine, Hugues DOUMONT, Kévin GOOSSENS, Cassandra LUONGO et Jawad TAFRATA, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 27 avril 2020 de l'intercommunale RESA annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire le mercredi 17 juin 2020 à 17h30, en ses locaux sis à LIEGE, rue Sainte-Marie, n°11 ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel se présente comme suit :

1. Rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
2. Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
3. Approbation du rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
4. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019

6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat
7. Exemption de consolidation
8. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2019
9. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2019
10. Nomination du/des membre(s) du Collège des Contrôleurs aux comptes pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022 et fixation des émoluments
11. Pouvoirs

Vu la documentation téléchargeable dans l'espace « associés » du site internet de RESA ;

Vu la lettre du 15 mai 2020 de l'intercommunale qui signale avoir *« décidé, par mesure de prudence et de précaution pour la santé de tous, d'**interdire toute présence physique** à l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2020. L'expression des votes se réalisera en conséquence uniquement par correspondance avec procuration donnée au Président du Conseil d'administration, en qualité de mandataire unique désigné par le Conseil d'Administration. » ;*

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2020 :

Point 1. : Rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2. : Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3. : Approbation du rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4. : Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5. : Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6. : Approbation de la proposition d'affectation du résultat

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7. : Exemption de consolidation

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8. : Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2019

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 9. : Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2019

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 10. : Nomination du/des membre(s) du Collège des Contrôleurs aux comptes pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022 et fixation des émoluments

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 11. : Pouvoirs

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 17 juin 2020, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 17 juin 2020 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale RESA sa, ainsi qu'aux délégués communaux. Ces derniers sont invités à renvoyer le formulaire de procuration dûment complété et signé à RESA et ce avant le 16 juin 2020.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**